

EN BREF

AVK
Déjà 20 000 entretiens

Seïon Hubert Olivier, président de l'OCP, 7 000 à 8 000 pharmacies se sont déjà lancées dans les entretiens de suivi des AVK, avec plus de 20 000 réalisés au 31 août. S'exprimant lors d'une conférence organisée le 25 septembre sur le DPC, Hubert Olivier a indiqué que ces chiffres provenaient de la CNAM.

VIH
Test rapide gratuit

Jusqu'au 29 septembre, les populations les plus exposées au VIH d'Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA et Guyane peuvent bénéficier gratuitement d'un test rapide d'orientation diagnostique.

VENTE EN LIGNE DE MÉDICAMENTS**Le ministère de la Santé lance une campagne d'information**

C'est finalement la suite logique des événements. Alors que la découverte de sites illégaux a défrayé la chronique cet été, conduisant l'Ordre à porter plainte et le ministère de la Santé à rappeler le 7 août dernier les consignes de sécurité concernant la vente de médicaments sur Internet, Marisol Touraine annonce, le 24 septembre, le lancement d'une campagne web d'information grand public.

Cette campagne qui se poursuit jusqu'au 20 octobre est déployée sur les sites de tous les ministères, de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, du Conseil national de l'ordre des pharmaciens, du Leem ainsi que sur des sites consacrés à la santé et des



sites commerciaux à forte audience. Elle insiste sur la contrefaçon et incite d'ailleurs fortement les internautes à consulter la liste des sites français de pharmacies ⁽¹⁾ autorisés par les agences régionales de santé.

Enfin, les bannières renvoient à chaque fois vers la page consacrée à la vente en ligne ⁽²⁾ du ministère de la Santé et des Affaires sociales.

Laurent Lefort

(1) <http://bit.ly/1gRRFnu>
(2) <http://bit.ly/19oCbn0>

ÎLE-DE-FRANCE**Une carte de coordination de soins patients/soignants**

Les URPS infirmiers, médecins libéraux et pharmaciens d'Ile-de-France ont conçu une carte de coordination de soins afin d'améliorer la prise en charge des patients chroniques. L'idée est de faciliter la communication entre les différents professionnels de santé, notamment entre la ville et l'hôpital.

Les URPS ont voulu que cette carte soit simple et pratique. Facile à ranger dans un portefeuille, elle rassemble le nom et la date de naissance du patient, 5 espaces pour recueillir les noms et coordonnées de ses principaux soignants et un mémo pour assurer la continuité des soins en cas d'hospitalisation. A charge pour le patient de la présenter lors de ses différentes consultations. Les premières cartes seront adressées aux professionnels par leurs différentes URPS d'ici la fin du mois de septembre. Elles seront à remettre en priorité aux patients souffrant de pathologies chro-

niques (en particulier en ALD) et susceptibles d'être hospitalisés. 150 000 cartes seront imprimées, la région comptant 200 000 malades en ALD. A terme, la carte pourrait être étendue à une patientèle plus large. Et, en parallèle de cette carte papier, les URPS travaillent avec l'ARS à un projet de support dématérialisé.

Le fruit d'une expérimentation

Cette carte de coordination de soins est un bel exemple de concrétisation à grande échelle d'une expérimentation menée dans une quinzaine de pharmacies des Hauts-de-Seine de mars à septembre 2012 (voir Le Moniteur n° 2952 du 13 octobre 2012). Les officinaux avaient alors évalué la place des pharmaciens dans le parcours de soins et rempli, pour ce faire, une fiche pharmaceutique post-hospitalisation dès que l'ordonnance de sortie



hospitalière posait problème. Il était également ressorti de cette expérimentation, que le médecin référent ou l'infirmier de ville n'étaient pas toujours tenus au courant du parcours de leur patient.

Laurent Lefort